

Trois-Rivières, le 3 septembre 2024

AUX PRODUCTEURS MEMBRES DU SYNDICAT DE L'UPA DE MÉKINAC
ET DU SYNDICAT DE L'UPA DES CHENAUX

OBJET : MISE À JOUR DANS LE DOSSIER DE TES CANADA

Chères productrices,
Chers producteurs,

En novembre 2023, l'UPA Mauricie a pris connaissance, tout comme vous, du *Projet Mauricie* de TES Canada, visant l'installation de 140 éoliennes en territoire agricole. Comme promis dans nos précédentes communications, nous souhaitons faire un état de situation du dossier avec vous.

D'abord, dès l'annonce du projet, notre organisation a entrepris des discussions afin d'établir avec le promoteur un *contrat d'octroi d'option* qui protégera adéquatement les producteurs pendant et après la construction. Les démarches entre les avocats de l'Union des producteurs agricoles et de TES Canada ont eu lieu dès février 2024. Le 28 août, les deux parties en sont arrivées à un accord satisfaisant du **point de vue juridique**. Les contrats signés avant cette date seront remplacés par la version mise à jour.

Malgré ces démarches avec le promoteur, **l'UPA Mauricie est résolument en défaveur de toute perte de superficie cultivable. Le modèle actuel de TES Canada, comme tout autre projet empiétant sur la zone agricole, est incompatible avec les valeurs défendues par notre organisation.** La négociation d'un contrat juste et équitable est toutefois nécessaire afin de soutenir les producteurs qui souhaitent établir librement une relation d'affaires avec le promoteur.

DES AFFIRMATIONS TROMPEUSES CONCERNANT LA ZONE AGRICOLE

En mai dernier, le promoteur a dévoilé des cartes préliminaires de déploiement des éoliennes. Malgré l'affirmation selon laquelle « 60 % des éoliennes (seraient) hors des zones cultivées », il est crucial de noter qu'au moins 93 % des infrastructures se trouveraient tout de même en zone agricole.

Les chiffres de TES Canada s'expliquent par le fait que certaines installations seront implantées dans des zones qui ne sont pas actuellement en cultures. Par contre, leur présence limiterait la capacité de développement des entreprises agricoles. En

continuant à présenter des informations de façon à minimiser l'impact réel, TES Canada tente de masquer la réalité des conséquences sur les terres de la région.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Malgré la forte opposition de certains groupes, les MRC n'ont pas le pouvoir d'interdire formellement le développement éolien sur leur territoire; elles peuvent seulement l'encadrer. Ces règles concernant l'implantation, la production et le démantèlement des éoliennes doivent recevoir l'aval du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. En outre, puisque les deux MRC n'ont pas encore reçu l'assentiment du Ministère, cela réduit la valeur des cartes de TES Canada dévoilées en mai.

Au cours des derniers mois, l'UPA Mauricie a participé à des séances de travail avec les deux MRC, dans le but de représenter les intérêts des producteurs dans ces modifications réglementaires. Notre mandat consiste principalement à limiter la perte de territoire agricole et empêcher de restreindre le développement de nos fermes.

Selon nos informations, la CPTAQ devrait commencer à étudier le dossier dans le premier trimestre de 2025, et l'UPA Mauricie y fera des représentations. De plus, le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) devrait tenir des consultations lors du dernier trimestre de l'année 2025. Nous y déposerons alors un mémoire. La construction d'infrastructures permanente ne devrait pas débuter avant cette date.

Nous vous invitons à visiter le www.mauricie.upa.qc.ca/eolienne pour consulter les récents développements dans ce dossier. Vous pouvez également faire part de vos commentaires ou questionnements à votre syndicat local :

- Syndicat de l'UPA de Mékinac
819 378 4033 p. 402 | mekinac@mauricie.upa.qc.ca
- Syndicat de l'UPA des Chenaux
819 378 4033 p. 403 | chenaux@mauricie.upa.qc.ca

Veuillez agréer, mesdames, messieurs, nos meilleurs sentiments.

Le Président régional,



Martin Marcouiller